



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 juin 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 juin 2002

**PÔLE NIORT SPORTS SANTE LOISIRS : Lancement d'une  
étude de circulation pour la desserte routière du stade et plus  
largement du Pôle du sport**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.  
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002**

DELIBERATION D20020158

**AMERU**

**PÔLE NIORT SPORTS SANTE LOISIRS : Lancement d'une  
étude de circulation pour la desserte routière du stade et plus  
largement du Pôle du sport**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :  
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La création d'un stade et plus largement d'un Pôle « Niort Sports Santé Loisirs » situé à l'Est de la Ville de Niort et de son agglomération est un enjeu important pour le territoire qui risque de modifier le fonctionnement des voiries de proximité, déjà en cours d'évolution, et le réseau d'infrastructures existant.

L'importance de cet équipement et la particularité de sa situation à proximité de voiries d'envergure en pleine mutation interroge autant sur la mise en valeur du territoire d'implantation rencontré que sur la continuité et l'efficacité du réseau viaire à promouvoir. C'est pourquoi une analyse sur les conséquences de ces aménagements sur le réseau routier doit être effectuée au travers une étude de circulation et de liaison routière approfondie.

La Ville de Niort, en partenariat avec l'Etat, la Région Poitou-Charentes et le Département des Deux-Sèvres a déjà engagé une réflexion conjointe sur les conséquences de ces aménagements sur le réseau routier lors d'un groupe de travail spécifique qui s'est réuni à plusieurs reprises durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2002. A la suite de ces réflexions, il convient aujourd'hui de poursuivre plus avant l'analyse. C'est dans cette perspective que doit notamment être menée cette étude de circulation et de liaison routière liée au Pôle « Niort Sports Santé Loisirs ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le Dossier de Consultation des Entreprises relatif au lancement d'une étude de circulation pour la desserte routière du stade et plus largement du Pôle « Niort Sports Santé Loisirs » ci-annexé,

- autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à intervenir,

- imputer les sommes correspondantes au budget principal : Chapitre 904, Fonction 400, Compte 2031.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	1
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)